

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

NEVY-LES-DOLE

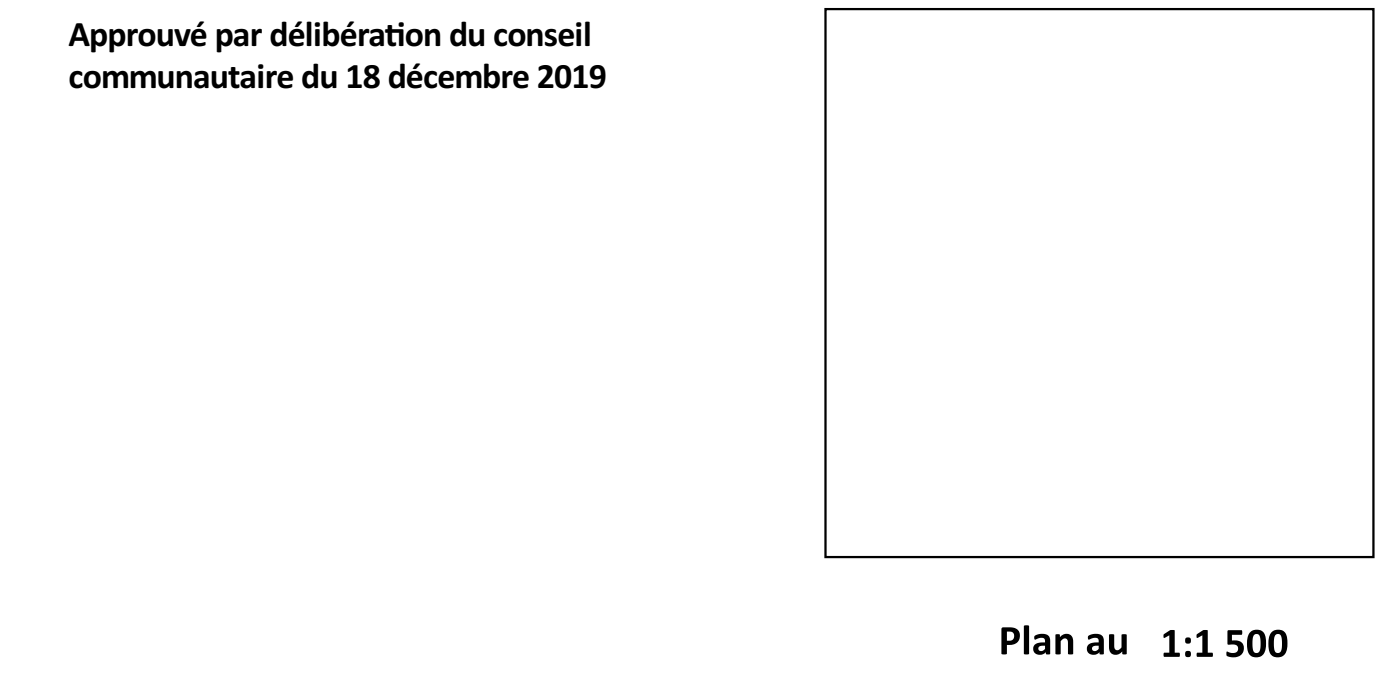
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Bourg

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019



- Zonage**
(libellés des zones des 47 communes)
- Zones Urbaines - coeur d'agglomération**
- UAa Quartiers urbains à forte densité
 - UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
 - UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
 - UAd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - bourgs et villages**
- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
 - UBd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - commun aux 47 communes**
- UCa Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
 - UCb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
 - UCd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
 - UE Cités ouvrières et de carrières
 - UJ Equipements d'intérêt collectif et services publics
 - UI Espaces d'agrément des constructions existantes
 - UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
 - UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
 - UW Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
 - UVA Zones commerciales et de proximité
 - UYB Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
 - UYC Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
 - UZA Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Toppes
 - UZa Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
 - UZf Emprises ferroviaires
 - UZI Activités industrielles lourdes
 - UZL Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
 - UZy Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
 - UZz Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle
- Zones à Urbaniser**
- 1AUA, B Zones d'urbanisation à vocation mixte
 - 1AUY Zones d'urbanisation à vocation commerciale
 - 1AUZa Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
 - 1AUZb Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
 - 2AUA Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLU
 - 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLU
- Zones Agricoles**
- A Zones agricoles
 - AM Zones agricoles en milieu urbain
 - AP Zones agricoles protégées
- Zones Naturelles et Forestières**
- N Zones naturelles et forestières
 - NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
 - NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
 - NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
 - NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
 - NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende
(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Édifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Risque d'effondrement des cavités
- Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 50 100 150 200 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFI 01-2023 / DRÉAL Bourgogne-Franche-Comté / ©IGN BD Topo / URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT

